

Avant-projet No 39

H. Collomb, M. Kreil, R. Abett, J.-D. Lyon, H. Goldmann, architectes

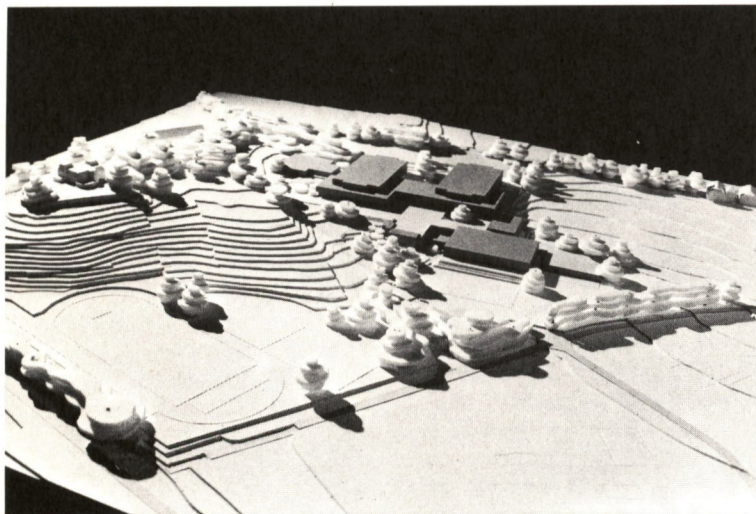
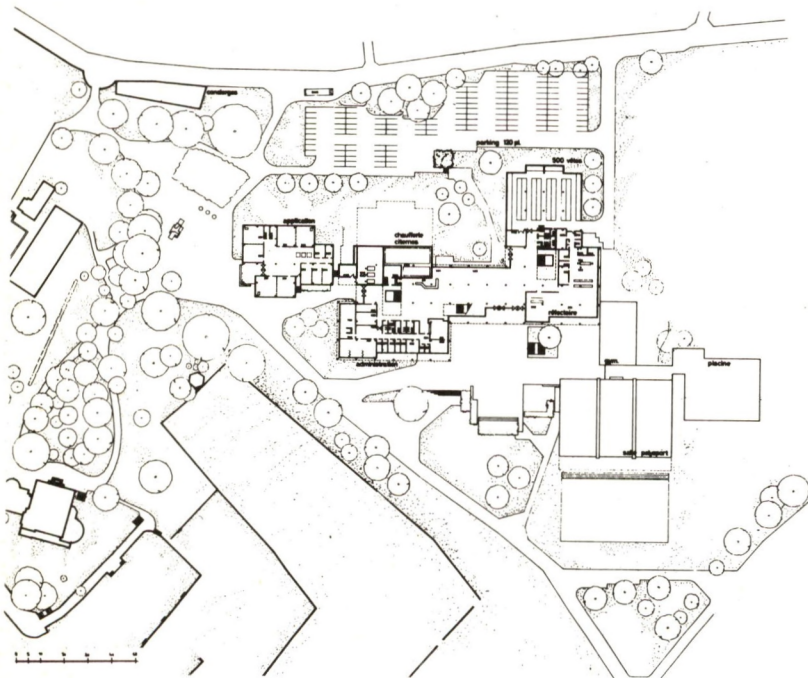
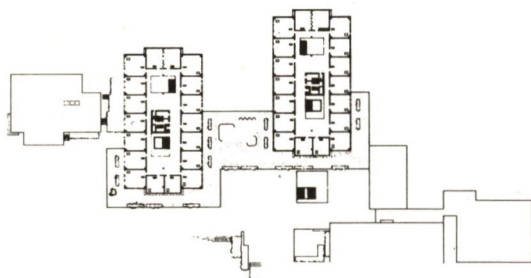


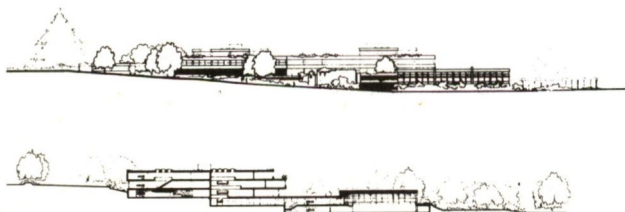
Photo Mandelmann



Rez-de-chaussée



Etage



Complément d'études au concours d'idées

A l'issue du concours d'idées pour la construction du CESSEV, les auteurs des trois projets sélectionnés ont été invités à rendre un complément d'études, sous forme d'un avant-projet tenant compte des remarques et critiques formulées par le jury du concours d'idées.

Les trois avant-projets demandés ont été rendus dans les délais.

L'examen préalable des avant-projets a été effectué par le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud et a porté sur le contrôle des documents fournis et du respect des données de base, notamment du programme des locaux ainsi que des directives urbanistiques, fonctionnelles et pédagogiques. Cet examen a été fait en collaboration avec le Service des routes pour les problèmes de parcage et le Service de la santé publique pour les problèmes de voisinage avec l'hôpital.

L'analyse économique des avant-projets a été effectuée par le bureau d'études de l'entreprise Zschokke, qui a estimé le coût comparatif de chacun. En vue de cette analyse, une séance de travail entre les représentants de l'entreprise Zschokke et les participants a eu lieu le 2 juillet.

Une deuxième séance a eu lieu entre chaque participant et l'entreprise Zschokke avant de rendre les bases d'estimation du coût. La commission d'experts, composée des mêmes membres que le jury du concours d'idées, auxquels s'était joint M. G. Bally, directeur du Gymnase de Vevey, a siégé les 22 et 30 août et 4 septembre 1974. Elle a procédé à quatre examens préliminaires, puis à un cinquième examen économique ainsi rédigé : Les résultats de l'évaluation du coût des trois avant-projets ayant été exposés par les représentants de l'entreprise Zschokke, la commission d'experts les compare ensuite sous l'angle de l'économie.

En tenant compte des marges d'erreurs de l'estimation du coût et après avoir examiné les postes où se situent les principales différences, particulièrement dans les coûts de la structure et des façades, il apparaît que les avant-projets sont, dans l'ordre de croissance du montant total, y compris aula, piscine et salles d'application, le N° 35, le N° 39 et le N° 2.

- N° 35 = 100 %
- N° 39 = 105 %
- N° 2 = 107-108 %

Cette estimation est confirmée par le dispositif du plan, l'avant-projet N° 2 ayant un parti plus linéaire et moins concentré entraînant un plus grand développement des surfaces de plancher et de façades ainsi qu'un plus grand volume que les deux autres.

En outre, l'avant-projet N° 2 propose une structure composée de champs porteurs de dimensions variables moins systématique que la solution (système CROCS à champ porteur) proposée par les avant-projets N°s 35 et 39. La commission d'experts procède enfin à la synthèse de ses examens successifs et décide de sélectionner l'avant-projet à recommander au maître de l'ouvrage pour la suite des études dans l'optique du rapport coût-qualité des trois avant-projets. L'avant-projet N° 39 (H. Collomb, M. Kreil, R. Abett, architectes ;